

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 12 - Conseil Municipal du 27 mai 2009

Conseillers municipaux absents excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT  
Marie Andrée COLLEON a donné procuration à Françoise DUPASSIEUX,  
Fabien COUDURIER a donné procuration à Maurice PAGET,  
Jean RABEYRIN a donné procuration à Jean-Pierre GINET.

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Yvette FOURMENTRAUX, Le Clos Rossignol

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage :

- Grégory GONZALVEZ et Charlene ROSSI
- Stéphane BERNARD et Sabrina DELGADO

ou une naissance :

- Inès CARRET, La Croix du Sable
- Robin DAMAS, Les Roses
- Evan LLORET, Roasson
- Amélie QUAY-THEVENON, Savigny
- Philéas ROBERT, hameau des 4 Saisons
- Thomas SARRASIN, Chef Lieu
- Adeline SAVIGNY, Savigny

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

- **Aménagement du carrefour nord**  
*Rapporteur Maurice PAGET*

Le Cabinet UGUET a été mandaté par la commune afin de réaliser une étude relative à l'aménagement du carrefour nord.

Le projet consiste à décaler la RD 1201 vers Tarency en réduisant les voies de circulation. Ces mesures permettront un décalage d'environ 50 cm du cédez le passage actuellement en place sur la RD 52A et donc une amélioration de la visibilité ainsi qu'une réduction des vitesses en amont du carrefour.

La traversée piétonne en place présente le danger de couper trois voies de circulation. Le passage piéton existant traversera l'îlot existant qui sera prolongé afin de permettre une traversée, en 2 temps, des voies de circulation.

Le projet est évalué à 36 055 € HT. La commune sollicite une subvention du Conseil Général pour ces travaux.

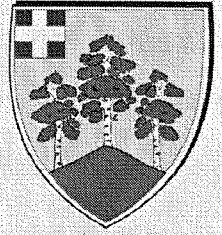
- **Parking de La Croix du Sable**  
*Rapporteur Jean CALLOUD*

Des problèmes de sécurité se posent sur le carrefour de la Croix du Sable.

Le Conseil Général envisage d'aménager un point d'arrêt des cars scolaires sur ce secteur. La commune souhaite profiter de ces travaux pour aménager un parking de 5 places sur un terrain à acquérir à hauteur du carrefour.

Le projet est estimé à 35 800 € H.T. La commune sollicite une subvention du Conseil Général pour ces travaux.

## La Biolle



Mairie de La Biolle  
41, Place de l'Eglise  
73410 La Biolle

Téléphone  
04 79 54 76 06

Télécopie  
04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr  
www.la-biolle.fr

**Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 1er juillet  
à 20h30 en mairie.**

## CONVENTION AVEC LA REGIE DE GESTION DES DONNEES 73-74

La Communauté de Communes du Canton d'ALBENS (CCCA) finance actuellement, pour le compte des communes, la maintenance des logiciels de SIG (système d'information géographique) : ils constituent un recueil de différentes données consultables au travers d'un fond de plan cadastral.

Cette dépense ne relevant pas de ses attributions, la CCCA a été démarchée, pour toutes les communes du canton, par la Régie de gestion des Données 73-74 qui propose :

- d'assurer la maintenance des logiciels utilisés,
- une nouvelle licence multiposte de consultation des données ,
- la mise à jour des données de la commune et la mise à disposition pour chaque commune des données des autres adhérents à la RGD.

Afin de disposer de ces informations, chaque commune doit adhérer à la RGD 73-74 et signer une convention avec cet établissement.

Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations de la commune et de la RGD 73-74, elle précise également les conditions d'utilisation, de reproduction des données disponibles.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune à ce système d'information pour un coût annuel d'adhésion de 1800 € H.T.

## PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Municipal a créé un poste de Rédacteur à temps complet aux services administratifs.

L'étude pré-opérationnelle du Centre a mis en relief des besoins en équipement nouveaux qui vont nous obliger à réduire au minimum nos frais de fonctionnement pour consacrer l'essentiel de nos ressources à l'investissement.

Le Conseil Municipal a donc décidé de transformer le poste de Rédacteur en emploi aidé par le biais du Contrat d'Aide à l'Emploi ou l'embauche d'un jeune en formation par alternance (licence ou master professionnel).

## APPROBATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU CENTRE

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes et notamment les réunions publiques d'information, qui ont conduit à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des secteurs du Chef-lieu et des Villards.

Il présente le projet définitif et rappelle les principaux objectifs à rechercher lors des différentes opérations d'aménagement sur le secteur du Chef Lieu qu'il est prévu de réaliser en éco quartier :

### *Objectifs généraux :*

- Lutter contre le réchauffement climatique et pour la préservation des ressources.
- Construire de nouveaux logements.
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Favoriser la mixité fonctionnelle.
- Favoriser la mixité sociale.
- Encourager la participation des acteurs locaux.

### *Objectifs environnementaux :*

- Conception bioclimatique du bâti et intégration dans le site : l'objectif étant de limiter l'emprise au sol et de favoriser une architecture bioclimatique.
- Gestion des eaux pluviales en créant des noues dans le sens des courbes de niveaux, en intégrant des fossés dans les secteurs les plus contraints et en prévoyant des espaces de rétention.
- Gestion du bruit de la RD1021 en prévoyant un nouveau revêtement sur la RD et en créant un écran végétal
- Gestion des déplacements en :
  - favorisant les déplacements doux (création de stationnement vélo, créer des voies de circulation contraintes pour les voitures et créer de vastes zones 30),

- sécurisant les connexions à la RD,
- limitant les emprises de voiries.
- Paysage et biodiversité : l'objectif est de préserver au moins 60 à 70% d'espaces végétalisés (majoritairement des espèces locales ou adaptées au contexte pédo-climatique), de créer des jardins de différentes formes (familiaux, collectifs, individuels...), d'offrir des fenêtres sur le grand paysage.
- Énergie renouvelable : l'objectif est d'étudier l'opportunité de réaliser un chauffage urbain collectif au bois, de favoriser la production d'électricité par panneaux photovoltaïques ou éoliennes (étude de faisabilité à réaliser), de l'eau chaude par capteurs solaires thermiques et de favoriser l'éclairage extérieur basse consommation.

Le Conseil Municipal approuve le schéma d'aménagement et les objectifs à atteindre lors des opérations de construction sur les secteurs objets de l'étude et charge le Maire d'intégrer cette étude au POS.

## **ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA SAVOIE (EPFL 73) ET ELECTION DES DELEGUES**

L'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) regroupe actuellement la Communauté d'Agglomération CHAMBERY METROPOLE, la Communauté de Communes de la Combe de Savoie, la Communauté de Communes du Gelon - Coisin, la Communauté de Communes LA ROCHETTE - VAL GELON, les Communes de ECOLE et de LESCHERAINES.

Son objectif est d'acquérir et de porter financièrement les réserves foncières en lieu et place des communes dans l'attente d'une réalisation à venir.

Grâce à des ressources fiscales propres et pérennes, l'EPFL permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d'anticiper les évolutions en cours.

Le Maire rappelle les quatre objectifs prioritaires fixés en matière de logement, de développement économique et d'équipement public, de préservation des espaces agricoles et de préparation à l'arrivée des grands ouvrages ferroviaires.

Monsieur le Maire présente ensuite les statuts de l'EPFL 73.

Le Conseil Municipal décide de demander l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73), approuve les statuts de l'EPFL 73, accepte sur le territoire de la commune la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement, prélevée avec les impôts locaux (estimation entre 4 et 5€ par famille) et désigne à l'Assemblée Générale de l'EPFL 73 les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Pierre GINET
- Délégué suppléant : Monsieur Jean CALLOUD

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Ouverture du chemin de la grande Barne  
*Rapporteur Pascal CURIOZ*

La commission sentier a programmé une première ouverture de sentier sur la commune de La Biolle. Il s'agit d'aménager un sentier facilitant l'accès familial aux grottes de la Grande Barne à Savigny.

Ce sentier sera réalisé par des bénévoles. L'organisation est prise en charge par La Biolle Loisirs.

Ce premier projet donne l'occasion à la commission de rappeler qu'elle est attentive à l'accessibilité du réseau de sentiers ruraux, heureusement relativement dense sur notre commune.

La commission réfléchit également sur l'ouverture de quelques passages pour mailler le cheminement piétonnier sur le territoire communal.

- Médaille de la Famille

Mesdames Marie-Claude BOUCHET, Nicole DESQUENNE, Cathy DOMISSE, Laurence PUTHOD ont reçu la médaille de la Famille. C'est l'occasion, pour la Collectivité, de témoigner aux mamans notre reconnaissance profonde, en récompensant les valeurs familiales qu'elles portent, pétries de générosité, de don de soi, de respect de l'autre, faisant d'elles le véritable ciment du vivre ensemble.

- **Stage 1<sup>er</sup> Secours Civique**

28 stagiaires de La Biolle ont reçu le diplôme de formation au 1<sup>er</sup> secours civique. Cette formation leur permettant de porter secours à leur entourage est un geste fort de solidarité dont notre société a grandement besoin. C'est pourquoi le Conseil Municipal, qui a décidé de participer financièrement, adresse à tous les lauréats ses remerciements et ses sincères félicitations.

- **AMAP L'TRIFLONAMBOUR**  
*Rapporteur Isabelle BOURDIS*

S'inspirant du model des A.M.A.P. (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), Florian TRIQUET 25 ans épaulé par son frère Patrice, lance une nouvelle forme d'activité agricole sur la commune de SAINT-GIROD.

Des légumes de saison cultivés sainement et cueillis à maturité, une proximité du lieu de production, aucun transport inutile, ni emballage superflu, c'est avec cette philosophie que Florian et l'association de consommateurs veulent contribuer au développement d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine. Rappelons que ces AMAP, dont le nombre est en sans cesse augmentation, participent activement à la lutte contre la pollution, contre les risques de l'agriculture intensive et industrielle.

GAGNANT-GAGNANT est le principe de base de ces associations où les « consom'acteurs » s'engagent à acheter un panier de légumes de saisons une fois par semaine, et permettent au producteur d'écouler une marchandise de qualité en lui garantissant un revenu. C'est le gage d'un bon fonctionnement et du respect du producteur.

Un geste éco-citoyen qui permet de redécouvrir la saveur de nos légumes.

Florian se lance dans l'aventure, et s'engage à vous fournir une quinzaine de panier par semaine dès la fin juin 2009 à SAINT-GIROD.

Pour tout renseignement ou inscription, il vous suffit de s'adresser à :

Nathalie Mariaux Tél. 04 79 34 13 32 - Mail : [mariaux.stephane@neuf.fr](mailto:mariaux.stephane@neuf.fr)

ou

Jocelyne Lepage Tél. 04 79 63 13 01 - Mail : [jocelynelepage@live.fr](mailto:jocelynelepage@live.fr)

- **Don du sang**

La prochaine collecte de sang aura lieu le 3 juillet 2009 à La Biolle, salle de l'Ebène  
Merci de retenir d'ores et déjà cette date.

- **Inscription à l'Ecole Maternelle**

Lundi 15 juin et jeudi 18 juin de 17 h à 19 h dans le bureau de l'école maternelle

Se munir des pièces suivantes :

- Certificat délivré par la mairie au vu du livret de famille et d'un justificatif de domicile
- Carnet de santé de votre enfant
- Certificat médical attestant que votre enfant est apte à vivre en collectivité
- Certificat de radiation, si votre enfant a déjà été scolarisé

Rappel : les enfants doivent impérativement être propres la journée pour être admis à l'école.

**La commune de La Biolle ouvre un poste en contrat par alternance  
d'un an pour un(e) étudiant(e) préparant un diplôme d'étude  
supérieure en management opérationnel des collectivités publiques.**

**Candidature à déposer au secrétariat de mairie immédiatement.**

es numéros d'observation(s) ci-après correspondent à ceux mentionnés dans la suite du rapport.

### *Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension*

Sans objet

### *Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension*

N°Obs.	Réf. décret	Libellé	Déjà Signalé
<b>Remarques générales</b>			
<b>REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
1	31.1	A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (l'ensemble des luminaires des classes du rez de chaussée).	x
<b>Classe maternelle / PARTIE MATERNELLE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
2	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Classe moyens / PARTIE MATERNELLE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
3	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Classe suivant / PARTIE MATERNELLE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
4	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Escalier devant chaufferie / PARTIE MATERNELLE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
5	15	Appareil(s) d'éclairage de sécurité : Blocs autonomes d'éclairage sécurité à remettre en état de fonctionnement ou à remplacer (fonctionnement défectueux).	x
<b>Salle de jeux "Bulle" / PARTIE MATERNELLE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
6	18.1	Circulateurs GRUNDFOS : Mettre en place le couvercle sur boîte à borne d'un circulateur	x
7	5.III	Vanne 3 voies SIEMENS : Entrée du câble défectueuse au niveau du presse étoupe. A remettre en état	x
<b>Classe suivante / REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
8	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Classe CP-CE1 / REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
9	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Classe CE1 / REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
10	31.1	Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x
<b>Cuisine / REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
11	10	Assurer le bon fonctionnement de l'arrêt d'urgence électrique de la force motrice.	
<b>Armoire électrique : Coffret cuisine / Réserve cuisine / REZ-DE-CHAUSSEE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
12	10	Remplacer la bobine d'arrêt d'urgence " Force Motrice cuisine" qui ne s'accroche plus sur le disjoncteur associé.	
<b>Salle informatique+réserve / PREMIER ETAGE / PARTIE PRIMAIRE / GROUPE SCOLAIRE</b>			
13	15	Appareil(s) d'éclairage de sécurité : Blocs autonomes d'éclairage sécurité à remettre en état de fonctionnement ou à remplacer (fonctionnement défectueux).	x